

Pourquoi conserver et comment ? L'expertise de La Joie par les livres et exemples de plans de conservation déjà mis en place

par Corinne Gibello-Bernette et Jacques Vidal-Naquet, BnF-CNLJ - La Joie par les livres

Journée d'étude sur la conservation des fonds jeunesse organisée par Interbibly et la DRAC Champagne-Ardenne le 18 mars 2010

Présentation de La Joie par les livres

Créée en 1962, dans le sillage de L'Heure Joyeuse (1924), La Joie par les livres a été intégrée à la BnF le 1^{er} janvier 2008. Elle s'est installée dans ses nouveaux locaux au cours de l'été 2009.

Le Centre national de la littérature pour la jeunesse (CNLJ) - La Joie par les livres (dénomination actuelle) a pour mission le développement des compétences sur la littérature et sur l'histoire du livre pour la jeunesse.

La mission patrimoniale de La Joie par les livres est réaffirmée avec son installation à la BnF. Le CNLJ dispose d'un fonds unique en France de 250 000 documents (constitué notamment grâce au dépôt légal).

Un portail documentaire met à la disposition des professionnels de nombreuses ressources : carnet d'adresses, sélection personnalisée d'informations, programme de formation du CNJPL... À noter, un espace spécifiquement dédié aux plans de conservation partagée des fonds jeunesse :

http://lajoieparleslivres.bnf.fr/masc/portal.asp?INSTANCE=JOIE&PORTAL_ID=HTML.xml&URL=Integration/JOIE/statique/pages/07_nous_connaitre/076_partenariats/conservation_partagee.htm

Cet espace regroupe : une présentation de la conservation partagée (motivations et méthodologie), un état des lieux en France et **la liste des thématiques conservées** (accès direct :

http://lajoieparleslivres.bnf.fr/masc/portal.asp?INSTANCE=JOIE&PORTAL_ID=HTML.xml&URL=Integration/JOIE/statique/pages/07_nous_connaitre/076_partenariats/conservation_partagee.htm)

ainsi que des outils (comment désherber, repères BD jeunesse, repères presse jeunesse, bibliographie sur la conservation partagée)

Le site de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill) propose également un espace dédié à la conservation partagée des fonds jeunesse dont les contenus sont complémentaires de ceux de La Joie par les livres :

- **l'état des lieux des Plans mis à jour en 2009 :**
http://www.fill.fr/fr/plans_de_conservation_partagee_junesse_boite_a_outils
- exemples de convention
- exemples de méthodologie
- enquêtes préliminaires et bilans

La conservation des fonds jeunesse

La définition du livre pour la jeunesse est très vaste : elle soulève les questions de la légitimité, du statut, de la reconnaissance. Il convient de distinguer d'ailleurs le livre pour enfants du livre pour la jeunesse. L'adaptation et la traduction d'une œuvre peuvent modifier son public cible (exemple de Robinson Crusoë) (note pour un plan de conservation : quelle version conserver dans ce cas ?)

La spécificité de la littérature pour la jeunesse est également liée aux formats des livres. Elle est particulièrement fragile : après le passage entre les mains des enfants mais aussi en raison

du papier employé (souvent de qualité médiocre) et de la reliure (pages collées, sans couture) : la conservation de cette littérature est en conséquence complexe. La JPL préconise de conserver un livre abîmé s'il n'y a pas d'autre exemplaire.

En 1994, un colloque de L'Heure joyeuse a constitué l'occasion de dresser un inventaire des fonds jeunesse en France. Or, depuis cette date, nombre de ces fonds ont disparu (bibliothèques fermées, livres pilonnés...) Les Plans de conservation des fonds pour la jeunesse (PCJ) devraient permettre de pérenniser ces fonds.

1. Pourquoi mettre en place la conservation des fonds pour la jeunesse ?

Ce secteur éditorial est prolifique : environ 10 000 titres par an (dont BD et réédition) : la rotation est très rapide. Des maisons d'édition disparaissent (ex : Panama). C'est un patrimoine qui est menacé.

Certes la littérature pour la jeunesse bénéficie d'une meilleure connaissance et reconnaissance mais cela est fragile : toujours pas de chaire en université. Les bibliothécaires, qui ont conscience de l'intérêt de cette littérature et s'efforcent d'en organiser la conservation, sont en avance !

Mais **conserver pour conserver n'a aucun intérêt** : dès le début, il convient de se demander pourquoi on conserve et pour quel public, et intégrer une réflexion sur la valorisation.

Mais d'abord que conserver ? Le livre montré à l'enfant résulte généralement d'un choix de l'adulte (parent ou bibliothécaire), il ne sera pas forcément du goût de l'enfant. Il est difficile de dire ce qu'est un bon et un mauvais livre. Par ailleurs, il faut conserver les « mauvais » livres, pour pouvoir les comparer avec les « bons », mais aussi parce que les mauvais livres d'hier peuvent être les bons livres de demain.

Pour quel public doit-on conserver : pour les enfants, pour les chercheurs et les nostalgiques (nombreux), pour les professionnels du livre : bibliothécaires, auteurs, illustrateurs, éditeurs, libraires.

Un plan de conservation se trouvera menacé au départ de la personne qui l'a « porté » dans un établissement. Pour que le relais soit passé efficacement, il faut veiller à communiquer, à transmettre.

2. Pourquoi conserver en région ?

- parce que la BnF et L'Heure joyeuse ne conservent pas tout. Par exemple, le dépôt légal est imposé seulement à partir de 300 exemplaires édités. Le livre d'artiste n'est pas non plus concerné par le dépôt légal. On estime qu'environ 10 % de la production échappe au dépôt légal. À L'Heure joyeuse, la sélection des livres se fait selon des critères de qualité définis par les bibliothécaires
- parce que l'échelon local est l'entité la plus propice à la collecte, à l'échange et à la mise en valeur.

Les documents conservés dans le cadre du plan doivent figurer dans le catalogue de l'établissement et identifiés comme tel, de même il faudra veiller à alimenter le CCFr.

3. Quelques remarques à avoir en tête avant de mettre en place un plan de conservation

- les acquisitions suivent les critères de sélection des bibliothécaires, le plan de conservation en sera le reflet : il constitue une deuxième sélection,
- les plans de conservation reposent souvent sur des gens passionnés, souvent des bénévoles : le plan de conservation ne figure jamais dans les fiches de poste des

bibliothécaires, le travail effectué n'est pas toujours reconnu par les collègues, la hiérarchie ou les élus,

- en lien avec cette observation, ne pas négliger la question du passage de relais (départ en retraite...)
- il n'y a pas un modèle à suivre : les bases d'un plan de conservation diffèrent d'une région à l'autre,
- cependant les plans de conservation récents bénéficieront de l'expérience (bonne ou mauvaise) des aînés, ils pourront aider à faire des choix,
- la mise en place d'un plan de conservation entraîne pour un établissement une réflexion sur sa politique d'acquisition, elle devrait entraîner **la rédaction d'une charte de conservation**, pour pérenniser le plan. La charte de conservation doit intégrer des préconisations sur l'élimination : le désherbage entraîne une meilleure connaissance du fonds, il permet de compléter une collection. Cela suppose la mise en place d'outils.

4. Le plan de conservation d'Île de France

Corinne Gibello est membre du comité de pilotage du PCJ d'Île de France. Ce plan, initié de longue date, peine à démarrer (le comité de pilotage a été mis en place en 2000). Les raisons :

- absence d'une structure de coopération à l'échelon régional (lacune bientôt comblée par la participation du MOTif),
- présence sur le territoire régional d'institutions à vocation nationale (BnF),
- présence de nombreux fonds particuliers, aux missions et statuts différents.

Malgré tout, des dispositions importantes ont été prises :

- une charte de conservation a été rédigée, qui pourra s'enrichir,
- un dépliant a été rédigé pour communiquer auprès des élus et des collègues,
- un site collaboratif a été imaginé.

[NDLR : Disponibles sur demande à Interbibly : dépliant de présentation et catalogue des éditions du CNLJ – JPL]